

DECRET N° 71-8 /CP/SGG

du 20 Janvier 1971

abrogeant l'arrêté N°003/CP/CAB du 15 juin 1970, portant nomination d'un Chef de Cabinet du Membre du Conseil Présidentiel. -

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;  
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte du Conseil Présidentiel ;  
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement ;  
VU le Décret N°70-83/CP/SGG du 11 mai 1970, fixant la composition des cabinets présidentiels et ministériels ;  
VU l'Arrêté N°003/CP/CAB du 15 juin 1970, portant nomination de Mr ALAO-FARY Maly Yaya en qualité de Chef de Cabinet du Président Sourou-Ligan APITHY, Membre du Conseil Présidentiel ;  
VU les nécessités de service,

DECRETE :

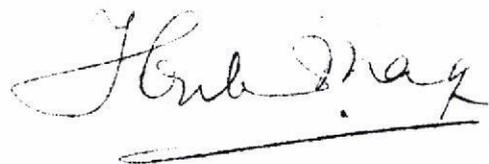
ARTICLE 1er - Les dispositions de l'arrêté N°003/CP/CAB du 15 juin 1970 susvisé sont abrogées.

ARTICLE 2 - Mr ALAO-FARY Maly Yaya, Rédacteur de 2ème classe, 4ème échelon, est remis à la disposition du Ministre de l'Information et du Tourisme.

ARTICLE 3 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 20 Janvier 1971

par le Président du Conseil Présidentiel,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Hubert MAGA

Ampliations : PCP 6 - MCP 6 - MFPT 2  
MIT 2 - MF 2 - Intéressé 1 - DFP 4  
DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4 - JORD 1  
SGG 4.